

Elaboration du programme de conférences et tables rondes organisées par le Cercle

Janvier 2024

Le bureau du Cercle a souhaité associer l'ensemble du conseil d'administration à l'élaboration du programme de ses conférences et tables rondes.

Cette question a été débattue lors de la réunion du conseil du 4 décembre 2023 sur **la base d'une note rédigée par Michel Amiel qui a conduit l'opération de consultation et est l'auteur des documents qui suivent**. Pour prolonger la réflexion engagée, il a alors été demandé aux membres du conseil et aux responsables partenaires du Cercle d'exprimer leurs priorités dans les choix des thèmes à retenir pour les 18 mos prochains.

On trouvera ci-après :

- les résultats de la consultation
- la présentation des différents thèmes
- un tableau de synthèse des réponses.

• Résultats de la consultation

Conformément à la décision prise lors du conseil d'administration du 4 décembre 2023, le bureau du Cercle a soumis au suffrage des membres du conseil d'administration les sujets qui pourraient faire l'objet des conférences organisées par le Cercle dans les 18 prochains mois .

Chacun devait classer de 1 à 5 les sujets qu'il estimait les plus prioritaires. On a affecté 5 points au sujet classé en 1, 4 pour le 2^{ème}, etc.

Aux 16 membres du CA s'ajoutent trois membres de l'UNADEL sollicités par son président, Claude Grivel. On a donc établi deux classements, membres du seul CA et « tout compris ». Les différences sont peu importantes (rang de classement), sans incidence significative sur le choix final. Sur le tableau que l'on trouvera au verso, on a ainsi figuré deux colonnes distinctes, indiquant à chaque fois le nombre de points et le rang de classement.

Quatre sujets se distinguent nettement :

- L'eau et l'aménagement du territoire (sujet n°1) : 41 points (CA), 46 points (total) ;
- Aménagement du territoire, État et collectivités : comment travailler ensemble ? À quelle échelle se fait l'aménagement du territoire ? (n° 14) : 32 points (CA), 42 points (total) ;
- Le foncier et l'aménagement du territoire (n° 2) : 29 points (CA), 32 (total) ;
- Quelles conséquences les nouveaux modes de travail (semaine de quatre jours, télétravail...) et de consommation (télé-achat...) qui apparaissent peuvent-ils avoir sur l'aménagement du territoire ? (n° 12) : 27 points (CA), 31 (total).

Un deuxième groupe de quatre ou cinq sujets a recueilli un nombre de points significatif :

- Mobilités et aménagement du territoire (n° 3) : 18 points (CA), 21 points (total) ;
- Les espaces littoraux et leur avenir, entre pression démographique et environnementale et menaces d'érosion et de submersion (n° 15) : 19 points (CA), 19 points (total) ;
- Énergie et aménagement du territoire (n°4) : 14 points (CA), 18 points (total) ;
- Vieillesse de la population et aménagement du territoire (n° 13) : 9 points (CA), mais 17 points (total).
- La correction des déséquilibres territoriaux et la revitalisation des territoires déprimés (espaces ruraux, « petites villes », l'axe central NE-SW) (n° 8) : 12 points (CA), 13 points (total).

Conclusion

Les quatre premiers sujets devront, indubitablement, faire l'objet d'une conférence.

Deux ou trois autres conférences seront à organiser d'ici juin 2025 parmi les sujets du deuxième groupe.

Dans tous les cas, le rang de classement ne préjuge pas le calendrier d'organisation, soumis, on l'imagine aisément, à de nombreuses contingences (choix et disponibilité des intervenants, etc.).

• Proposition de thèmes (soumise aux membres du conseil d'administration)

Le monde change. La France change. Les données environnementales, économiques et sociétales évoluent, de nouvelles apparaissent ou doivent être envisagées, qui ont déjà ou vont avoir des répercussions sur la géographie humaine -et même physique- de notre pays.

Elles appellent une action volontariste pour corriger les déséquilibres préexistants éventuels et empêcher leur aggravation, pour prévenir la création et le développement de

déséquilibres supplémentaires, pour en tirer au contraire le meilleur parti possible pour assurer au mieux l'avenir équilibré et harmonieux de la France, de ses territoires et de tous ses habitants.

Leur traitement -analyse et propositions- doit par conséquent s'inscrire dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire imaginée et pilotée au niveau national, à vision prospective, en concertation avec les acteurs locaux et dans le respect des attributions de chacun.

Pour contribuer à cette réflexion nécessaire, le Cercle se propose d'organiser en 2024 **cinq conférences**, qui seront autant d'occasions de débat, sur certains des thèmes présentés, **soumis à votre appréciation.**

Cette liste est constituée d'un certain nombre de thèmes qui ont été élaborés et discutés au sein du bureau :

- a- les trois premiers ont fait l'objet d'un quasi-consensus au sein du bureau et nous ont paru devoir vous être recommandés (1 à 3) ;
- b- les deux suivants ont recueilli les suffrages de plusieurs (4 et 5) ; cette information a valeur purement indicative ;
- c- les autres n'ont pas été retenus à ce stade (6 à 13) ; leur ordre de présentation n'a aucune signification particulière ;
- d- les derniers, enfin, malgré les suffrages recueillis pour certains, ont été « mis de côté » parce que correspondant à des travaux que le Cercle souhaite traiter « au long cours », de manière plus approfondie (groupes de travail, etc.), qui feront l'objet de la production de documents.

Cette liste est indicative, susceptible de modifications (modification des intitulés, scission ou regroupement de thèmes, ajouts, etc.). **Une version définitive** sera établie, limitée à cinq items, choisis entre ceux numérotés de 1 à 13, **au terme des échanges avec vous** lors du prochain conseil d'administration. Les sujets non retenus ne seront pas pour autant « perdus » : ils constitueront une « banque de thèmes » dans laquelle on pourra puiser à l'avenir.

NB : on n'a pas indiqué à ce stade de noms d'intervenants possibles.

1- L'eau et l'aménagement du territoire : l'eau et les milieux aquatiques entretiennent des relations indissociables avec les territoires. Quelles sont les conséquences prévisibles sur les activités humaines et leur répartition sur le territoire national, dans les prochaines années, de la raréfaction de cette ressource naturelle essentielle ? Comment s'y préparer pour assurer un juste équilibre entre les territoires (certains mieux dotés que d'autres) et entre les usages (alimentation, agriculture, industrie, énergie, transports), afin d'éviter qu'elles ne deviennent une source de tension ? Quel rôle peuvent jouer ou jouent les « projets de territoire pour la gestion de l'eau » (PTGE) ? Dans ce contexte, comment apprécier le « plan eau » du gouvernement ?

2- Le foncier et l'aménagement du territoire : les modes actuels d'occupation de l'espace foncier doivent être questionnés (avenir des sols agricoles, densité urbaine, étalement des espaces périurbains) dans le contexte des défis environnementaux qui se présentent à nous (objectif du « Zéro Artificialisation Nette » -ZAN- en 2050) ; on doit envisager la fin du modèle expansif du cycle 1970-2020 (ville horizontale, mobilité et maison individuelles,

zones commerciales, extension constante des réseaux techniques : eau, énergie, routes...) et un repli stratégique vers des formes plus compactes (à regarder dans les bassins de vie en décroissance démographique...). Comment éviter la « mise sous cloche » de territoires (notamment ruraux) et préserver la capacité de développement, notamment au profit d'implantations industrielles ?

3 - Mobilités et aménagement du territoire : la question apparaît particulièrement sensible dans un contexte de raréfaction et de renchérissement de l'énergie d'une part, de préservation de l'environnement d'autre part ; on pense ici aux « gilets jaunes » (coût des trajets individuels contraints domicile/travail), à l'étalement urbain (temps des trajets collectifs contraints domicile/travail) ; l'électrification du parc automobile est-elle socialement tenable (surcoûts pour les automobilistes, « Zones à faible émission » -ZFE) ? les grands équipements en projet type LGV et RER métropolitains peuvent-ils apporter des améliorations significatives ? et quid des territoires ruraux ou/et faiblement peuplés (question, notamment, des petites lignes ferroviaires : cf. rapport Philizot) ?

4- Énergie et aménagement du territoire : la fin de l'abondance énergétique et les contraintes environnementales ont d'ores et déjà des répercussions économiques et sociales bien perceptibles à l'échelle de notre pays (développement de sources d'énergie alternatives, transports, modes de production, échanges internationaux, déplacements individuels, urbanisme...) ; l'analyse des besoins et la question des infrastructures (centrales nucléaires de nouvelle génération, éoliennes en mer...) sont ici centrales ; dans ce contexte, comment répondre aux besoins et assurer un aménagement équilibré du territoire national ?

5- L'aménagement du territoire peut-il corriger les déséquilibres sociaux ? On pense ici aux « gilets jaunes » (coût des trajets individuels contraints domicile/travail), à l'étalement urbain (temps des trajets collectifs contraints domicile/travail ; coût des équipements de transports nécessaires, prix du logement), aux « quartiers » (ceux-ci sont-ils suffisamment « intégrés » à l'espace urbain auxquelles ils appartiennent (transports, emplois, logements, équipements ?).

Remarque : ce sujet en recoupe d'autres, en particulier celui, ci-avant, des mobilités.

6- L'État et l'aménagement du territoire national : de quelle manière l'État peut-il, en 2024, à l'heure de l'Europe et de la décentralisation, construire une politique nationale d'aménagement du territoire et pour quels résultats ?

7- La place de l'Île-de-France dans l'aménagement du territoire national : 75 ans après « Paris et le désert français », peut-on aménager le territoire national sans s'interroger sur la place et le poids de la « région capitale » dans l'espace français, et ses relations avec les autres régions ?

Remarque : sujet en partie déjà abordé lors de la conférence sur le Schéma de développement régional de l'Île-de-France (SDRIF) le 4 octobre dernier.

8- La correction des déséquilibres territoriaux et la revitalisation des territoires déprimés (espaces ruraux, « petites » villes, l'axe central NE-SW, etc.) : quelle stratégie pour les territoires de la « diagonale aride » ? Quel rôle les programmes européens peuvent-ils jouer ?

Remarque : il a déjà été question des villes petites et moyennes en 2022, mais un coup de projecteur pourrait être donné sur les « villes en décroissance » (cf. thèse d'Achille Warnant) ; noter aussi dans ce cadre l'ouvrage de Benoît Coquard, « Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin » (openedition.org).

9- Le fait métropolitain et l'aménagement du territoire : peut-on assurer au profit de leur « hinterland » le desserrement des activités et des emplois concentrés dans les métropoles ? L'État peut-il ici jouer un rôle ?

10- L'avenir de la montagne en France à l'heure du réchauffement climatique.

11- Tourisme et aménagement du territoire : peut-on faire du tourisme, national et international, un outil d'aménagement du territoire ? Desserrement des territoires sursaturés (côtes) au profit de territoires moins visités (espaces ruraux, « petites » villes...), conséquences des changements climatiques (côtes menacées de submersion, sports d'hiver touchés par le réchauffement), modification des pratiques et des comportements (moins longtemps, plus souvent, diminution des dépenses : restaurant, hébergement), modes d'hébergement (phénomène Airbnb au détriment des habitants et des hôteliers, développement de l'hôtellerie de plein air)... Autant de thèmes susceptibles d'être abordés à cette occasion.

12- Quelles conséquences les nouveaux modes de travail (semaine de quatre jours, télétravail...) et de consommation (télé-achat) qui apparaissent peuvent-ils avoir sur l'aménagement du territoire ? Positives (possibilité de réinvestir des territoires déprimés, limitation des déplacements) ? Négatives (concentration sur des espaces restreints, contribuant à aggraver la pénurie de logements pour les « locaux » : côtes, Midi, augmentation des distances de déplacement, crise des commerces physiques, multiplication des déplacements pour livraison) ?

Annexe

Sujets possibles de conférence	(Points) Rang	
	CA seul	CA et ali
1-L'eau et l'aménagement du territoire	(41) 1 ^{er}	(46) 1 ^{er}
2-Le foncier et l'aménagement du territoire	(29) 3 ^{ème}	(32) 3 ^{ème}
3-Mobilités et aménagement du territoire	(18) 6 ^{ème}	(21) 5 ^{ème}
4-Énergie et aménagement du territoire	(14) 7 ^{ème}	(18) 7 ^{ème}
5-L'aménagement du territoire peut-il corriger les déséquilibres sociaux ?	(7) 12 ^{ème} ex-aequo	(9) 11 ^{ème}
6-L'État et l'aménagement du territoire national	(11) 9 ^{ème}	(11) 10 ^{ème}
7-La place de l'Île-de-France dans l'aménagement du territoire	(7) 12 ^{ème} ex-aequo	(7) 12 ^{ème}
8-La correction des déséquilibres territoriaux et la revitalisation des territoires déprimés (espaces ruraux, « petites villes », l'axe central NE-SW)	(12) 8 ^{ème}	(13) 9 ^{ème}
9-Le fait métropolitain et l'aménagement du territoire	(1) 14 ^{ème} ex-aequo	(5) 13 ^{ème}
10-L'avenir de la montagne en France à l'heure du réchauffement climatique	(1) 14 ^{ème} ex-aequo	(1) 15 ^{ème} ex-aequo
11-Tourisme et aménagement du territoire	(3) 13 ^{ème}	(3) 14 ^{ème}
12-Quelles conséquences les nouveaux modes de travail (semaine de quatre jours, télétravail...) et de consommation (télé-achat...)	(27) 4 ^{ème}	(31) 4 ^{ème}
13-Vieillesse de la population et aménagement du territoire	(9) 10 ^{ème}	(17) 8 ^{ème}
14-Aménagement du territoire, État et collectivités : comment travailler ensemble ? À quelle échelle se fait l'aménagement du territoire ?	(32) 2 ^{ème}	(42) 2 ^{ème}
15-Les espaces littoraux et leur avenir, entre pression démographique et environnementale et menaces d'érosion et de submersion	(19) 5 ^{ème}	(19) 6 ^{ème}
16- (sujet proposé par un votant) - Villes et campagnes : relier plutôt que déchirer		(1) 15 ^{ème} ex-aequo